

DEPARTEMENT DU TARN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE LISLE SUR TARN**

Ville de Lisle-sur-Tarn

NOMBRE DE MEMBRES**SEANCE DU 5 décembre 2024**

En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	27

L'an deux mille vingt-quatre et le 5 décembre

à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lisle-sur-Tarn, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Agora sise 9 Place Paul Saissac, sous la présidence de **Madame LHERM Maryline, Maire.**

Date de la convocation : 29 novembre 2024

Présents : ALARY Isabelle, BLANCHARD Nadine, COLLIN Nathalie, FOGLIARINO Patrice, FONVIEILLE Liliane, GAILLAC Patrick, GONTIER Chantal, LAMBERT Annie, LAMBERTO Marie-Claude, LHERM Maryline, LIBBRECHT Daniel, LOPEZ Anthony, MAYERAS Philippe, PELEGRY Jean-Bernard, PUIBASSET Pascale, PUJOLAR Théo, ROBERT Florence, ROQUES François, SALANDIN Didier, VILETTES Max, ZION Philippe, DE OLIVEIRA Katy, VEYRIES Laurent.

Date d'Affichage : 29 novembre 2024

Absents excusés (pouvoirs) :

DAVID Laurent donne pouvoir à ROBERT Florence
MONTEILLET Mathieu donne pouvoir à LOPEZ Anthony
ORIOU Clarisse donne pouvoir à DE OLIVEIRA Katy
TKACZUK Jean donne pouvoir à VEYRIES Laurent

N° 58-2024

Secrétaire : ROBERT Florence

Développement Durable – Association Arbres et Paysages Tarnais – Adhésion

L'association Arbres et Paysages Tarnais a vu le jour en 1993, à l'initiative d'agriculteurs.

Ses objectifs sont de favoriser la promotion, la création et la gestion des espaces boisés hors forêt, notamment les haies, alignements et bosquets, dans un but de protection des milieux, d'amélioration du paysage ou de production agricole.

L'arbre est au cœur de grands enjeux, tant pour les collectivités que les citoyens et l'association impulse ou participe à de nombreuses actions sur les thématiques suivantes :

- Plantation (diagnostic en phase projet, accompagnement technique et financier) ;
- Gestion de l'existant (promotion de la régénération naturelle, itinéraires et plans de gestion) ;
- Sensibilisation (journées d'information, chantiers participatifs).

L'objectif est bien entendu de planter (chaque année plus de 150 projets sont accompagnés) mais également d'innover pour proposer des modes de gestion de l'arbre et de la haie en adéquation avec la diversité des publics et des usages.

Arbres et Paysages Tarnais s'inscrit dans une structure régionale, l'Association Française des Arbres et Haies champêtres en Occitanie, et bénéficie ainsi d'un réseau d'opérateurs de terrain, spécialistes de ces questions.

L'association bénéficie du soutien de la Région Occitanie, du Conseil départemental du Tarn, de la Fédération des Chasseurs du Tarn, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, de la DREAL.

- D'adhérer à l'association « Arbres et Paysages Tarnais », dont la cotisation annuelle pour la période 2024/2025 est de 80 € ;
- De dire que cette adhésion sera reconduite chaque année sauf délibération contraire ;
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ**.

Fait et publié à Lisle-sur-Tarn, le 9 décembre 2024

Le secrétaire de séance,

Florence ROBERT

Le Maire,

Maryline LHERM



Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Lisle-sur-Tarn pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.